



## Territoire Educatif Rural de Paulhaguet

### Disparition des écoles communales de proximité, le tout sur un fond de déréglementation

Non, malgré ce que semble indiquer la principale du collège de Paulhaguet dans un article paru dans le journal « La Ruche » tout ne va pas bien à l'école de Paulhaguet qui est littéralement en train de se faire phagocyter par une structure à taille démesurée qui gomme d'un tour de main toutes les spécificités d'une école maternelle et élémentaire digne de ce nom.

Ce projet expérimental, décidé de façon autoritaire sans même demander l'avis aux parents ni aux enseignants, répond parfaitement aux demandes gouvernementales qui visent à démanteler l'école rurale. Elle est en phase avec la politique initiée dans notre département où 14 classes ont été fermées cette année alors que l'on nous annonce seulement une perte de 60 élèves... Elle est en phase avec la volonté affichée du gouvernement à élaborer un système éducatif composé d'établissements autonomes, sous contrat avec l'Etat et la collectivité locale, avec à leur tête de vrai manager. L'école de Paulhaguet, petite école de proximité à taille humaine, en fait les frais.

Non, un TER ne protège en rien des mesures de carte scolaire, bien au contraire. Comme de nombreux exemples nous l'ont déjà montré dans le département, fusionner des écoles entraîne la fuite d'élèves dans le privé (comme à Brioude ou Corsac) à court ou moyen terme. Intégrer le collège dans cette fusion risque d'être la goutte d'eau qui fera déborder le vase, à la plus grande joie des structures privées qui s'en frottent les mains.

Dans cet article précédemment cité, nous notons que la directrice du TER oublie de mentionner les réticences de notre organisation syndicale exprimées en instance suite à la présentation des plans de construction, par contre elle affirme que le décrochage scolaire sera réduit grâce à ce dispositif. C'est faux ! Le meilleur moyen pour réduire le décrochage c'est de créer des postes et non de confier aux territoires des compétences normalement dévolues à l'Etat. Nous tenons d'ailleurs à rappeler les grandes difficultés de remplacements connues dans notre département par manque de personnels. Face à cette pénurie, l'administration n'a d'autres choix que d'établir des « priorités de remplacements » où les petites structures sont favorisées. Il est clair que, quand l'administration devra choisir entre plusieurs écoles pour envoyer le dernier remplaçant disponible, le TER, du fait de sa taille, ne sera pas très bien placé dans l'ordre des priorités...

Autre fait notable, la principale du collège est présentée dans cet article comme la directrice de la structure. Ceci démontre parfaitement la volonté de faire disparaître l'école au profit de ce grand ensemble. Nous tenons à rappeler que écoles et collèges restent bien deux entités distinctes. En aucun cas une principale de collège ne peut être déclarée responsable des structures du premier degré. A chacun ses prérogatives. La directrice de l'école comme l'équipe pédagogique ne dépendent pas du collège, elles ont leur fonctionnement qui leur sont propre. C'est ce que nous avons rappelé à l'Inspection Académique qui a pris en compte notre sollicitation.

Quoi qu'il en soit, les personnels comme les parents d'élèves peuvent savoir qu'ils peuvent compter sur la FNEC FP FO, première organisation syndicale de l'Education Nationale dans le département, pour défendre et organiser la résistance face à ce projet démesuré. Notre école rurale ne devant pas faire les frais d'une politique de territorialisation, le syndicat sera là pour le clamer haut et fort avec parents et enseignants.